

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le jeudi 9 janvier 2025

**La Préfecture d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Régionale de Santé Bretagne saluent la validation ce jeudi 9 janvier 2025 du plan de financement de du projet immobilier du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir par son Conseil de Surveillance.**

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir a validé formellement aujourd'hui le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) de l'établissement pour la période 2025-2039, qui inclue l'investissement majeur relatif au projet de modernisation immobilière (extension – réhabilitation), en application du Ségur de la Santé.

Cette opération immobilière, d'un montant prévisionnel globale de 66 millions d'euros, repose sur la mobilisation de différents leviers et objectifs stratégiques :

- Une attractivité retrouvée pour les professionnels de santé grâce à un environnement de travail modernisé et qualitatif, permettant ainsi une diminution des charges d'intérim,
- Le développement de l'activité hospitalière ambulatoire et d'hospitalisation, permettant de générer de nouvelles recettes,
- Une gestion attentive et performante des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

La soutenabilité de cet investissement majeur est garantie par une subvention à l'investissement, octroyée par l'Agence Régionale de Santé Bretagne à l'établissement, d'un montant relevé à 30 millions d'euros, soit près de 50% du montant de l'opération.

L'augmentation exceptionnelle de 10 millions de la subvention par l'ARS Bretagne a été décidée en fin d'année 2024 afin de permettre d'équilibrer pleinement la trajectoire financière du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir sur la période 2025 – 2039. Elle traduit le soutien total et décisif de l'Etat à ce projet prioritaire pour l'offre de soins du territoire de santé au regard de la place centrale du CHIRC sur celui-ci.

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Régionale de Santé Bretagne saluent le travail de dialogue et d'écoute permanent mené ces derniers mois par les services de l'État et le centre hospitalier avec les partenaires du territoire, au premier rang desquels les collectivités territoriales, qui a rendu possible la validation du projet et de son financement, ce dont elles se félicitent.

Le vote de ce jour permet de poursuivre les travaux préalables d'étude technique et de formaliser le programme technique détaillé en 2025 avant le démarrage effectif des travaux.

### Contacts presse

**ARS Bretagne**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
Tél : 07 61 23 22 78

**Préfecture d'Ille-et-Vilaine**  
**Service du cabinet**  
**Pôle communication interministérielle**  
Tél. : 02 21 86 20 7171  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)